CORPORAT'RUN

2H00- EQUIPE DE 4

5 DECEMBRE 2026

Art. 1 PRESENTATION

• CREASPORTS ORGANISATION organise dans le cadre des Hyères Running Days l'épreuve Corporat'Run Challenge

• Les épreuves se déroulent selon les règlements de la FFA.

Courez pour la bonne cause :

Partenariat avec une association caritative Hyèroise

Une partie de vos frais d'inscription sera attribuée à cette association.

Art. 2 LIEU

Départ et arrivée Port de HYERES

Le 05/12/26 à 9h00 Départ

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un remboursement.

Art. 3 ASSURANCE

• Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et des pratiquants.

• Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Art. 4 SECURITE

• Les parcours sont protégés par des « signaleurs ».

• Le service médical est assuré par un médecin et des secouristes.

• Le médecin de l'organisation peut décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art. 5 RESPONSABILITE

• Les épreuves sont ouvertes aux coureurs (ses) licenciés(es) et non licencié(es) représentant une entreprise, institution ou une collectivité.

• Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée épreuve ouverte à partir de l'année 2012 et moins

• La participation à ces épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence FFA en cours de validité, d'un PPS (Voir règlement général HRD)

• Tout coureur (se) participe aux épreuves sous sa propre et exclusive responsabilité.

• Tout engagement de l'équipe doit être complet. Toute personne cédant son dossard à une personne doit le signaler à l'organisation avant le départ et fournir la copie de la licence ou d'un certificat médical.

• Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenu à ou provoqué par toute personne non inscrite, courant avec un dossard qui n'est pas le sien.

Art. 6 MODALITES D'INSCRIPTIONS

•FRAIS D'INSCRIPTIONS :

Tarifs Inscriptions:

Tarif par équipe : 130€ TTC jusqu'au 01/11/26, puis 150€ TTC après cette date dans la limite des dossards disponibles.

Les factures seront envoyées avec la TVA à toutes les sociétés.

Ce tarif comprends : la course, le tee shirt, une médaille et les récompenses pour les podiums.

• Engagements : Tableau à remplir et à renvoyer par email à : contact@sambonaudo.com

Paiement par Virement ou par chèque: à l'ordre de CREASPORTS ORGANISATION

Art. 7 RETRAIT DES DOSSARDS

• Le retrait des dossards se fera sur place au port de HYERES le samedi 4 décembre à partir de 8h00.

Art. 8 REGLEMENTATION

• Les concurrents doivent être à la disposition du starter 5 minutes avant l'horaire annoncé.

• Les accompagnateurs ou suiveurs et les véhicules non accrédités (y compris vélo) sont interdits sur les parcours.

• Boucle de 1KM à effectuer le plus de fois possible durant 2h00

Le départ est donné avec trois équipiers d'une même équipe, le quatrième équipier attendra sur la ligne de départ le retour des trois membres de son équipe avant de faire son premier relais seul. Puis une fois le les deux premiers tours effectués de cette manière les relais se déroulent de manière libres afin de comptabiliser le plus de tours validés possibles.

Toujours un seul équipier en course.

Le passage de relais se tient dans une zone bien définie, elle est matérialisée par le passage de la puce de comptage de tour. En cas de perte de la puce le classement ne peut avoir lieu.

Art. 9 DOTATIONS

Tous les participants reçoivent un tee shirt et la médaille.

Art. 10 IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris internet, les documents publicitaires et promotionnels liés à « CORPORAT'RUN Challenge », dans le monde entier et pour une durée de 30 ans, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art. 11 DONNEES PERSONELLES

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible numéro de course et de dossard.

Art. 12 CLASSEMENTS et RECOMPENSES

• Les classements équipes Hommes, Femmes et mixtes sont appliqués

• Les réclamations sont reçues par le juge arbitre, dans un délai maximum de 30 minutes après cet affichage.

• Les résultats seront en ligne sur le site Internet : hyeresrunningdays.com

L'affichage se fera sur le site quelques minutes après les arrivées des courses.

• Les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés (équipes Hommes, Femmes et mixtes).

• Art. 13 ENGAGEMENTS

Tout(e) concurrent(e) qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité.